



# **M** comme **asfip**

LE MAGAZINE ANNUEL DE VOTRE MUTUELLE D'ACTION SOCIALE

OCTOBRE 2026

Actualités

**Une Assemblée  
générale  
remarquable**

Zoom

**Mutuelle de l'Insee,  
la fusion**

Dossier

**Cybersécurité :**

comprendre les  
menaces pour mieux  
vivre le numérique



[www.masfip.fr](http://www.masfip.fr)



# Mes démarches en ligne

A partir d'octobre 2026, vos démarches sont réalisables depuis votre espace adhérent



**CET ESPACE ADHÉRENT EST LE VÔTRE !**



Retrouvez également des infos exclusives et locales,  
les coordonnées de votre conseiller mutualiste, le kiosque...



[www.masfip.fr](http://www.masfip.fr)

**En cas de difficulté, contactez votre conseiller mutualiste au 01 80 97 91 91**

[Votre espace adhérent](#)



# édito

## 2026 : un nouveau départ

L'année 2026 aura porté son lot de nouveautés pour le monde de la mutualité en général et pour la MASFIP en particulier.

Avec la mise en place du contrat collectif à adhésion obligatoire pour les agents actifs du MEFSIN au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il s'agissait pour la MASFIP de franchir cette étape capitale. Un passage réussi, grâce au soutien de ceux qui ont fait le choix de la solidarité ! Fidèles aux valeurs et engagements prônés par la mutuelle, plus de 95% des retraités ont ainsi continué à nous faire confiance et près de 10% des actifs ont fait le choix de maintenir le lien en souscrivant à la cotisation de maintien. Nous les en remercions chaleureusement.

2026 fut également une année de rapprochement. Avec nos adhérents, mais aussi avec la Mutuelle de l'Insee, que la MASFIP accueille en son sein depuis le vote de la fusion, à l'Assemblée générale de Saint-Malo. Bienvenue à nos nouveaux adhérents ! Unies et solidaires, les deux mutuelles sont désormais rassemblées sous le même nom, la MASFIP, Mutuelle d'Action Sociale des Finances, de l'Insee et des autres Publics.

Et parce que la mutuelle évolue, elle a également fait le choix du numérique, avec la possibilité de constituer et suivre sa demande d'action sociale entièrement depuis l'espace adhérent du site internet. Un passage au numérique qui s'accompagne toutefois d'une attention accrue de tous les acteurs quant aux bonnes pratiques en termes de cybersécurité. À l'occasion du Cybermois, retrouvez notre dossier spécial dédié à cette thématique.

Au terme de cette année riche en évolutions, la MASFIP aborde une nouvelle étape de son histoire avec confiance et détermination.

Silvia AUTRAN, *Présidente*

### SOMMAIRE

- 04 DOSSIER**  
Cybersécurité :  
comprendre les menaces pour  
mieux vivre le numérique
- 08 ACTUALITÉ**  
Saint-Malo, une Assemblée  
générale remarquable
- 10 ZOOM**  
Mutuelle de l'Insee,  
sa fusion avec la MASFIP
- 11 PRÉVENTION**  
La MASFIP à la rencontre  
de ses adhérents
- 12 REPORTAGE**  
Au coeur de la MASFIP :  
Un Pôle immobilier au  
service des adhérents
- 14 PARTENARIAT**  
Les rêves de Lucie

*"Votre carte vitale doit être mise à jour, votre colis ne peut pas être livré... les scénarios d'arnaques en ligne ne manquent pas."*



**Dossier**  
**Cybersécurité**  
comprendre les menaces  
pour mieux vivre le numérique



” L'hameçonnage représente 33% des assistances des particuliers

La cybersécurité est souvent associée à des images inquiétantes : piratages, vols de données, escroqueries, logiciels malveillants... Pourtant, nous ne sommes pas démunis face aux cybermalveillances. À condition de comprendre les mécanismes utilisés par les escrocs, chacun peut mieux se protéger. À l'occasion du Cybermois, on fait le point sur les réflexes simples à adopter avec [Cybermalveillance.gouv.fr](https://Cybermalveillance.gouv.fr).

## Cybersécurité, les bons réflexes à adopter

**E**n 2025, plus de 504 000 demandes d'assistance ont été enregistrées sur la plateforme [Cybermalveillance.gouv.fr](https://Cybermalveillance.gouv.fr). Créé en 2017, ce dispositif national accompagne les particuliers, les entreprises et les collectivités face aux cybermenaces. Son approche repose notamment sur trois missions : prévenir les risques, assister les victimes et observer les menaces afin de mieux orienter les actions publiques.

### L'hameçonnage, première menace pour les particuliers

Faux message, SMS, appel téléphonique ou fausse page Internet : les moyens ne manquent pas pour tromper les particuliers. En 2025, l'hameçonnage représente près d'un tiers des demandes d'assistance des particuliers et reste de loin la première menace qui les touche. Le principe est simple : créer une situation fictive de manière à jouer sur

différents ressorts psychologiques de la victime. Les escrocs jouent ainsi sur l'urgence, la peur, la culpabilité, mais aussi parfois sur l'envie ou l'opportunité. « Votre carte Vitale doit être mise à jour », « votre colis ne peut pas être livré », « votre compte va être fermé »... Les scénarios sont innombrables. Le faux conseiller bancaire en est une illustration particulièrement sophistiquée. Après un premier hameçonnage, les escrocs peuvent disposer de suffisamment d'informations pour se faire passer pour la banque de leur victime. Ils utilisent alors la pression et l'urgence pour obtenir un code de validation ou, dans certains cas, récupérer directement les moyens de paiement.

Même constat avec le faux support technique. Une fenêtre pop-up alarmiste apparaît, affirmant que l'ordinateur a été piraté et invite à appeler un prétendu service d'assistance. L'escroc demande ensuite à prendre la main sur l'ordinateur, sous prétexte de

le réparer. C'est alors la porte ouverte à l'installation de programmes inutiles voire malveillants, permettant de demander une somme d'argent pour intervenir. **Face à ces situations, le premier réflexe doit être de sortir du « tunnel de l'angoisse ».** Une sollicitation inattendue et urgente mérite toujours de prendre du recul. En cas de doute, mieux vaut interrompre l'échange, en parler à un proche et vérifier l'information par ses propres moyens, en utilisant les coordonnées officielles de l'organisme concerné.

### Des comptes mieux protégés

Deuxième grande menace : le piratage de comptes en ligne. Nous possédons aujourd'hui de nombreux comptes (Google, réseaux sociaux, services publics...) auxquels nous confions une quantité considérable d'informations personnelles. Une messagerie piratée peut ainsi donner accès à des échanges, documents et contacts permettant ensuite une usurpation d'identité ou de nouvelles escroqueries.

**La première protection reste le mot de passe. Il doit être long, robuste et différent pour chaque service.** Un même mot de passe utilisé partout transforme une seule fuite en véritable passe-partout pour les attaquants. Pour éviter d'avoir à en mémoriser des dizaines, un gestionnaire de mots de passe peut être utilisé (KeePassXC certifié par l'ANSSI<sup>1</sup>). L'activation de la double authentification, lorsqu'elle est



proposée, constitue également une protection supplémentaire particulièrement efficace. Et une règle doit rester absolue : un mot de passe est strictement personnel et confidentiel. Une banque ou les forces de l'ordre ne vous demanderont jamais de le communiquer.

### Les données que nous confions

La troisième menace majeure concerne la violation de données. Lorsque nous transmettons nos informations à un organisme public ou privé, nous lui faisons confiance pour les protéger. Mais si celui-ci est victime de piratage, les données peuvent être exfiltrées et réutilisées. Cette menace a fortement progressé :

les demandes d'assistance liées aux violations de données ont augmenté de 107% en 2025. Ces données peuvent ensuite servir à réaliser des campagnes d'hameçonnage beaucoup plus crédibles et personnalisées.

Lorsqu'une organisation informe ses clients d'une fuite, la vigilance doit donc être renforcée dans les semaines et les mois qui suivent. Il faut privilégier son espace personnel ou les coordonnées officielles de l'organisme, plutôt que les liens contenus dans un SMS ou un courriel. Plus largement, chacun peut adopter le bon réflexe : ne communiquer que les informations réellement nécessaires. Et lorsqu'un document

<sup>1</sup> Autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense en France, l'ANSSI a cinq grandes missions : défendre, connaître, partager, accompagner, réguler. Plus d'informations sur KeePassXC sur <https://keepassxc.org/>

sensible doit être transmis, il peut être protégé en insérant un filigrane<sup>2</sup> et en indiquant clairement sa date, son destinataire et l'usage prévu.

### Et si l'on est victime ?

**Même avec les meilleures précautions, personne n'est totalement à l'abri. L'important est alors de réagir rapidement et de ne pas rester seul.**

Le dispositif 17Cyber<sup>3</sup> propose un parcours d'assistance permettant d'établir un diagnostic, obtenir des recommandations personnalisées, et, selon la situation, de bénéficier d'une assistance technique d'un accompagnement des forces de l'ordre dans la démarche de plainte.

Le principe : diagnostiquer, limiter les dégâts, puis accompagner la victime dans la suite de ses démarches.

### La vigilance plutôt que la paranoïa

Sauvegarder régulièrement ses données, effectuer les mises à jour, télécharger ses applications uniquement depuis les magasins officiels, vérifier les autorisations demandées, protéger ses comptes et activer la double authentification sont autant de gestes simples qui réduisent considérablement les risques.

**L'objectif n'est pas de vivre dans la crainte, mais de disposer des bons réflexes pour utiliser le numérique avec plus de sérénité.**

*Propos recueillis auprès de Laurent Verdier,  
Directeur Sensibilisation et Pédagogie à  
Cybermalveillance.gouv.fr.*

<sup>2</sup> Sur le site gouvernemental <https://filigrane.beta.gouv.fr/>  
<sup>3</sup> <https://17cyber.gouv.fr/>

## MASFIP et cybersécurité

### 3 questions à notre expert

**Phishing, piratage informatique, rançongiciel... les menaces sur le web sont omniprésentes et aucune organisation ne semble épargnée, en atteste par exemple la récente fuite de données à la DGFIP en juin 2026. La MASFIP a-t-elle pris en compte ces risques ?** *La MASFIP a pleinement intégré les risques liés à la cybersécurité dans sa gestion des risques. Ceux-ci font l'objet d'une cartographie et d'un suivi régulier permettant d'évaluer leur niveau de criticité et de mettre en œuvre les mesures adaptées. Même si le risque zéro n'existe pas, nous maintenons une veille permanente afin de réduire au maximum notre exposition aux menaces et d'assurer la protection des données qui nous sont confiées.*

**Y-a-t-il des protocoles mis en place pour parer ce type d'attaque ?** *Oui. La MASFIP s'appuie sur un ensemble de dispositifs techniques, organisationnels et de contrôle destiné à prévenir, détecter et limiter les risques de cyberattaque. Au-delà des équipements et procédures mis en œuvre, la sensibilisation des utilisateurs reste essentielle. C'est pourquoi nous menons régulièrement des actions d'information et des campagnes de simulation de phishing afin de développer les bons réflexes face aux tentatives de fraude.*

**Faut-il avoir peur du numérique ?** *Non. Si des données peuvent parfois être exploitées par des personnes malveillantes pour préparer des tentatives d'escroquerie ou d'usurpation d'identité, le numérique facilite aujourd'hui de nombreuses démarches du quotidien et offre un niveau de sécurité élevé lorsqu'il est utilisé avec les bonnes pratiques. Il convient simplement de rester vigilant, notamment sur les informations personnelles que chacun partage sur Internet et sur les réseaux sociaux.*

Mâamoun **BERNICH**,  
Directeur informatique à la MASFIP.



Plus d'informations sur  
[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)



# Saint-Malo, une Assemblée générale remarquable

## Les faits marquants

Reçus le 3 octobre 2026 dans la cité corsaire, les délégués ont eu à voter des résolutions déterminantes pour l'avenir de la mutuelle, ainsi que des choix et une orientation politique majeurs.

**M**ajeurs parce qu'il s'agissait d'abord de valider la fusion de la Mutuelle de l'Insee avec la MASFIP. Après une présentation complète des enjeux et des comptes liés à cette opération, toujours complexe sur le plan administratif, les délégués ont adopté la résolution à une très large majorité.

### Modifications statutaires et réglementaires

Cette fusion entraîne plusieurs évolutions statutaires, dont la

première, la plus visible, est le changement de nom de votre Mutuelle. Si l'acronyme MASFIP et son logo perdurent, ils renvoient désormais à la Mutuelle d'Action Sociale des Finances, de l'Insee et des autres Publics, intégrant ainsi pleinement l'identité des adhérents issus de la Mutuelle de l'Insee.

D'autres modifications statutaires découlent également de la fusion :

- L'intégration de 13 délégués de la Mutuelle de l'Insee.

- La cooptation de 2 administratrices issues de la Mutuelle de l'Insee.

Sur le plan statutaire, les délégués avaient également à se prononcer sur les conséquences de la transformation de la Mgéfi et de son intégration dans Matmut Santé Prévoyance (MSP).

Concrètement, ils ont validé les modifications statutaires, y compris celles sous mandat conféré lors de l'Assemblée générale 2025. Elles consistaient essentiellement à adapter l'offre d'action sociale.

Par ailleurs, les délégués ont validé un nouveau règlement mutualiste ayant pour objectif de permettre à la MASFIP d'accompagner de nouveau les actifs du MEFSIN.

## Des évolutions toujours positives au bénéfice des adhérents

### 1. La création d'un règlement mutualiste des adhérents en situation de maintien Mgéfi.

Les délégués ont validé la création complète du règlement mutualiste des adhérents en situation de maintien Mgéfi. Construit pour l'essentiel autour des accidents de la vie, d'une allocation naissance, de prêt et de cautionnement sous conditions particulières et de l'accès aux services d'accompagnement social, en lien avec le handicap<sup>1</sup>.



Les délégués adoptant le nouveau règlement mutualiste

### 2. Le renforcement des allocations sociales du règlement Mgéfi Santé.

Les délégués ont également renforcé les allocations sociales du règlement mutualiste, axé sur notre population retraitée :

- La création de 2 nouvelles allocations : une aide financière aux vacances et une allocation d'aide à la pratique sportive.
- L'accès à un prêt santé sur les restes à charge et sans intérêts.
- L'allongement du délai pour effectuer une demande de 3 à 6 mois, à compter du fait générateur.



L. Masson, S. Autran et N. Arnoux sur l'estrade

### 3. La création d'un nouveau règlement mutualiste à destination des actifs du MEFSIN.

Enfin, les délégués ont adopté la création d'un nouveau règlement mutualiste à destination des actifs, afin de recréer du lien avec notre population affinitaire du MEFSIN. Nommé « *MEFSIN - adhésion directe MASFIP* », ce règlement permet d'adhérer seulement à la MASFIP et d'accéder à un accompagnement social spécifiquement dédié, pour une cotisation annuelle contenue de 24 €.

Ce nouveau règlement mutualiste propose :

- Un soutien financier exceptionnel, en cas d'aléas graves de la vie tels qu'une rupture ou la survenance d'un décès au sein de la cellule familiale.
- Un soutien financier en cas de fragilités financières avérées, à compter de la 2<sup>ème</sup> année d'adhésion.
- Une allocation pour services temporaires à la personne.
- Une allocation naissance dont le montant évolue en fonction de l'ancienneté dans le contrat.
- Une allocation dédiée à la pratique d'une activité sportive.
- Un accès à 2 types de prêts.

- La possibilité d'accéder sans frais aux cautions immobilière et locative.
- Un accompagnement social destiné aux enfants en situation de handicap (*Les rêves de Lucie*).
- Et l'accès aux services de prévention de la MASFIP, à ses partenariats et mécénats sportifs.

Une Assemblée générale extrêmement riche et dense car le monde de la mutualité évolue considérablement. Face à ces transformations majeures, la MASFIP fait le choix de l'engagement et de l'action. En se prononçant avec responsabilité, les délégués ont réaffirmé leur attachement au modèle mutualiste en donnant à la MASFIP les moyens nécessaires pour maintenir une action sociale de grande qualité au bénéfice de tous ses adhérents actuels et futurs.



Le CA et l'Assemblée saluant le comité départemental du 35 pour son accueil

#### APPEL À CANDIDATURES : RENOUVELLEMENT DE LA MOITIÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2027, lors de l'Assemblée Générale du 9 octobre, la moitié du conseil d'administration de la MASFIP sera renouvelée par le vote des délégués. Les candidatures individuelles doivent être adressées par lettre recommandée à :

Madame la Présidente de la MASFIP, 6 rue bouchardon, 75486 PARIS cedex 10, avant le 1<sup>er</sup> mars 2027, délai de rigueur.

1. Mécénats sportifs et Rêves de Lucie

# Mutuelle de l'Insee, sa fusion avec la MASFIP

La mutuelle de l'Insee et la MASFIP ont fusionné lors de l'Assemblée générale de Saint-Malo le 3 octobre 2026. Une étape clé dans l'évolution de ces deux mutuelles d'action sociale, aujourd'hui réunies sous le même nom.

"Unis et solidaire", c'est la signature identitaire de la MASFIP et, depuis le 3 octobre, c'est également celle de la Mutuelle de l'Insee qui s'est unie à notre mutuelle d'action sociale. "Restons solidaires" affirmait quant à elle la Mutuelle de l'Insee, qui trouvait ses origines dans la création de la "Société de Secours Mutuel et d'Entraide du personnel du Service National de la Statistique" du 27 avril 1944 à Paris. Une ligne directrice partagée par les deux mutuelles.

Eprouvées à la suite du résultat de l'appel d'offres quant à la mise en place du contrat collectif à adhésion obligatoire pour les agents actifs du MEFSIN, ces mutuelles sœurs se sont tout naturellement rapprochées en cette fin d'année 2026, pour le meilleur. Des valeurs communes réunies sous une même identité, celle de la MASFIP, désormais Mutuelle d'Action Sociale des Finances, de l'Insee et des autres Publics. Une MASFIP unie, plus forte, avec un accompagnement social élargi.

Thérèse GIORICO, dernière Présidente de la Mutuelle de l'Insee et désormais Vice-Présidente de la MASFIP revient sur cette fusion :

*"C'est avec une émotion réelle que nous franchissons une étape décisive : celle de la fusion avec la MASFIP, qui nous accueille en son sein. Ce moment est particulier, mais il est aussi porteur d'une espérance profonde.*

*Ce que nous transmettons aujourd'hui ne disparaît pas.*



Thérèse GIORICO et Silvia AUTRAN le 3 octobre 2026 à l'AG de St-Malo

*Il y a dans cette fusion quelque chose de l'ordre du passage de témoin. Notre histoire, nos valeurs, notre manière d'être et d'agir ne s'effacent pas : elles viennent enrichir un projet plus vaste. Elles continueront de vivre autrement, portées collectivement, dans une dynamique renouvelée.*

*Nous voulons également exprimer notre gratitude à la MASFIP qui nous accueille. En nous ouvrant ses portes, en acceptant d'élargir son offre d'allocations, elle ne fait pas qu'agrandir son périmètre : elle reconnaît une histoire, elle accueille un héritage, elle fait le choix de la confiance.*

*Au-delà de l'émotion, il y a une conviction : celle que l'avenir se construit ensemble. En rejoignant la MASFIP, nous faisons le choix de la responsabilité et de la continuité envers nos adhérents. Nous faisons le choix de donner à nos engagements un nouvel élan.*

*Avec reconnaissance pour le chemin parcouru, et avec confiance pour celui qui s'ouvre désormais, ensemble."*

Thérèse GIORICO,  
Vice-Présidente de la MASFIP



## La MASFIP à la rencontre de ses adhérents

Dans le nouveau contexte de la perte de l'appel d'offres PSC sur notre ministère, la MASFIP a décidé de mobiliser ses comités départementaux, 783 militants, bénévoles et engagés, pour maintenir sa relation de proximité avec ses adhérents. Cela se traduit à l'échelle locale, notamment par l'organisation de « Rencontres adhérents », articulées autour d'un triptyque : action de prévention, temps d'échange et d'information et moment de convivialité

### À la fois distinctes et complémentaires des temps d'information organisés par la Mgéfi, ces

rencontres adhérents permettent de présenter les évolutions des aides et services proposés par la MASFIP. C'est également l'occasion pour la mutuelle d'être à l'écoute de vos attentes et de répondre à vos interrogations.

Ces rencontres ont aussi pour objectif de vous faire bénéficier d'une action de prévention vous permettant d'adopter les bons gestes et habitudes, pour préserver au mieux votre santé et votre bien-être. Ces deux actions sont par ailleurs

assorties d'un moment de convivialité partagée, valeur importante pour notre mutuelle et créatrice de lien social et d'échanges.

S'agissant d'une démarche nouvelle, initiée en 2026, ces rencontres ont été progressivement mises en place au cours de l'année. 34 ont ainsi déjà été organisées et 57 autres sont d'ores- et-déjà programmées.

**L'objectif est bien qu'en 2027 ces rencontres adhérents puissent être organisées sur l'ensemble des départements.**

Pour être informé sur ces rencontres, si votre mail est connu, une invitation

vous sera envoyée par courriel avec un lien d'inscription. Si vous ne nous avez pas encore communiqué d'adresse mail, un courrier vous sera envoyé quelques semaines avant la date de la réunion, accompagné d'un coupon réponse vous permettant de vous inscrire. Cela permet aux Comités de dimensionner au mieux la salle, ainsi que le moment de convivialité.

N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail personnelle pour nous permettre de communiquer plus aisément et rapidement (et c'est bon pour la planète !).

**Nous espérons vous retrouver très nombreux à l'occasion de la «Rencontre adhérents MASFIP» organisée dans votre département !**



Retrouvez toutes nos actions de prévention ainsi que l'ensemble de nos parutions sur notre site [www.masfip.fr](http://www.masfip.fr)



# Au coeur de la MASFIP

## Un pôle immobilier au service des adhérents

Coeur de réacteur des ressources financières de la mutuelle, le pôle immobilier joue, avec le pôle finances, un rôle prépondérant pour la MASFIP.

### De grandes responsabilités

Composé de quatre collaborateurs, ce petit service, placé sous le pilotage de Nathalie ARNOUX, Administratrice et Trésorière générale de la MASFIP, revêt pourtant une importance capitale pour la mutuelle.

Source de financement importante de l'organisation, le pôle immobilier assure la gestion de 8 SCI dans lesquelles la MASFIP est majoritaire. Elle est également propriétaire en direct de locaux commerciaux et de logements, acquis depuis l'origine par les mutuelles historiques qui ont fondé la MASFIP.

Son portefeuille immobilier, composé de biens à vocation sociale ou de rendement, n'a depuis lors cessé de se développer au gré des opportunités du marché, qu'il s'agisse d'acquisitions ou de reventes.

**Aujourd'hui, la mutuelle couvre la gestion de 202 logements et plus de 100 locaux commerciaux.**

### Une expertise en interne

L'administration de ce patrimoine représente une variété de missions : encaissement des loyers, gestion des entrées et sorties des locataires, suivi des contentieux et des assemblées générales de copropriété, entretien et

suivi des travaux dans les locaux... Soit une activité complète de gestion patrimoniale, assumée entièrement en interne, avec l'appui ponctuel d'un prestataire externe pour accompagner le pôle sur certaines opportunités ou difficultés liées au marché immobilier.

”

*La MASFIP a une réelle stabilité financière, au service des adhérents*

## La MASFIP en chiffres\*

259 357

personnes  
protégées

6 921

personnes  
accompagnées

5 967

demandes  
traitées

*\*issus du rapport  
de gestion 2025*

### Une utilité sociale revendiquée

Parmi le parc immobilier de la MASFIP, **126 logements sont aujourd'hui à vocation sociale, soit plus de 62% des biens.**

Les résultats financiers issus de l'ensemble du patrimoine de la mutuelle contribuent à son équilibre budgétaire global et, par conséquent, au financement de l'ensemble de son action sociale : des allocations aux partenariats associatifs, en passant par les prêts aux adhérents.

**Un modèle économique atypique, au service des adhérents de la mutuelle, et qui contribue par ailleurs à la stabilité financière de la MASFIP.**



## Interview

Noa **BENSAÏD**

Assistante immobilière à la MASFIP depuis juin 2023

### Quel a été votre parcours avant d'intégrer la mutuelle ?

Je suis arrivée à la MASFIP après un cursus universitaire plutôt axé sur le marketing et le digital, complété par diverses expériences professionnelles en management commercial, notamment dans le domaine immobilier. J'ai ainsi occupé différents postes dans l'immobilier, y compris au sein d'agences immobilières et développé à cette occasion mon appétence pour la gestion de biens.

### Et quelles sont vos missions aujourd'hui ?

Mes principales missions au sein du pôle immobilier de la MASFIP sont liées à la gestion des locaux commerciaux, que ce soit pour le compte des SCI, de la MASFIP et même de la MDD (Mutuelle des Douanes), pour laquelle nous intervenons en tant que prestataire de services.

S'agissant de locaux commerciaux, la complexité juridique est importante et les contentieux peuvent être nombreux. Mes missions essentielles consistent en :

- la gestion des dossiers des locataires, le suivi des états des lieux et aussi le suivi des dysfonctionnements signalés par les locataires ou les syndicats (sinistre...),
- l'intégration et mise à jour des données (locataires, contrats...) sur le logiciel de gestion en lien avec le Service comptabilité,
- le suivi ponctuel des comptes rendus d'AG et la participation aux Assemblées générales des copropriétés,
- la gestion des contentieux, notamment le suivi des impayés et les relations avec les avocats des différentes parties,
- le suivi de l'ensemble des travaux réalisés dans nos locaux commerciaux ainsi que la rédaction des documents de reporting sur les dossiers en cours (situations des locataires, travaux...),
- en cas de vente ou d'acquisition de biens immobiliers, le suivi des documents nécessaires et des relations avec le notaire.

### Quelle est la particularité du Pôle immobilier ?

La MASFIP est construite sur un patrimoine immobilier important et nous sommes amenés à passer très régulièrement d'une activité à l'autre. C'est à la fois prenant et très enrichissant. C'est également très formateur et cela nécessite une attention constante.

Mon activité est notamment très axée sur le contentieux, et la gestion des impayés peut être chronophage. Les choses vont très vite aujourd'hui et le contexte économique est parfois difficile pour nos locataires. Il est donc important d'être vigilant et très réactif.



## Les rêves de Lucie

Depuis 7 ans déjà, la MASFIP réalise les rêves des enfants en situation de handicap. Financés grâce au legs de Simone Lucie GODART, « Les rêves de Lucie » permettent, avec le concours de l'association brestoise « Un Rêve, Un Sourire », la réalisation des rêves d'enfants d'adhérents, âgés de 7 à 17 ans.

### LE RÊVE DE ZOÉ

#### Le violon enchanté

Le 8 novembre 2024, la MASFIP a offert à Zoé une parenthèse musicale aussi magique qu'inattendue, organisée par l'association « Un rêve, un sourire ». La jeune fille et sa maman ont en effet eu l'opportunité d'assister au concert d'André Rieu... en Autriche !

Le voyage pour le concert d'André Rieu a été organisé par l'association « Un Rêve, Un Sourire » à destination de Vienne.

Zoé a été particulièrement émue lorsque, à l'aéroport de Paris, les bénévoles de l'association lui ont communiqué la destination de son voyage, le 1er en avion pour l'adolescente !

Et Zoé fut émerveillée pendant cette parenthèse viennoise. André Rieu et ses 60 musiciens ont régalié leur public avec ce spectacle coloré, regorgeant de surprises. À son retour, Zoé nous a confié que ce superbe concert restera une expérience formidable dont elle gardera un souvenir inoubliable.

### LE RÊVE DE YASSINE

#### En tête à tête avec un ange

Le rêve de Yassine s'est déroulé le mercredi 8 octobre 2025 à Créteil. Le garçon, qui rêve de devenir acteur de cinéma, était invité à rencontrer Mimie Mathy. L'actrice tournait alors une séquence de la série « *Joséphine, Ange gardien* », réalisée par Christophe Barraud.

Sur le tournage, Yassine et ses accompagnatrices ont reçu un accueil chaleureux.

Les pauses entre deux prises furent l'occasion pour le garçon de partager un moment unique avec l'actrice, qui l'a encouragé à poursuivre son rêve.



Pour réaliser le rêve d'un enfant en situation de handicap, téléchargez le dossier de demande sur [www.masfip.fr](http://www.masfip.fr) ou auprès de votre conseiller mutualiste au **01 80 97 91 91**.

À retourner par mail : [lesrevesdelucie@masfip.fr](mailto:lesrevesdelucie@masfip.fr) ou par voie postale : MASFIP, "Les rêves de Lucie" - 6 rue Bouchardon 75010 PARIS.



## Portrait

Maëlysa **CARON**  
De rêveuse à bénévole

**Je m'appelle Maëlysa Caron, j'ai 20 ans, et voici mon histoire avec l'association "Un Rêve, Un Sourire".**

Tout a commencé quand j'étais enfant. Mon plus grand rêve était de dormir dans le lodge des ours polaires au Zoo de La Flèche. Ce rêve, l'association l'a transformé en réalité lors d'un week-end de juin 2022, grâce au soutien de la MASFIP. J'avais alors 15 ans, et ce séjour qui m'a totalement émerveillée reste encore aujourd'hui un souvenir inoubliable.

Après avoir reçu tant de bonheur, je voulais contribuer à mon tour à réaliser les rêves des enfants. Je voulais qu'ils puissent avoir autant d'émotions et d'étoiles dans les yeux, comme je l'ai vécu. Mon choix s'est alors imposé telle une évidence et je suis devenue bénévole en 2024, à l'âge de 18 ans.

Lorsque j'ai rencontré l'équipe de l'association d'"Un rêve, Un Sourire", j'ai découvert des personnes admirables, d'une bienveillance infinie et surtout dotées d'un très grand cœur. Être bénévole m'apporte une immense fierté et un profond sentiment d'utilité. C'est un vrai bonheur d'illuminer le quotidien des enfants atteints de pathologies chroniques ou en situation de handicap.

Vivre, en 2026, les 20 ans de l'association "Un Rêve, Un Sourire" a été pour moi un moment magique. En célébrant ce cap historique avec toute l'équipe, j'ai ressenti un intense élan de fierté : le souvenir de mon propre rêve s'est mêlé à la joie d'être aujourd'hui actrice de cette chaîne de solidarité !

Aujourd'hui, mon aventure continue et je souhaite constamment m'améliorer, apprendre et grandir au sein de cette formidable structure. Il n'y a pas de plus beau rôle que d'offrir du bonheur aux rêveurs d'aujourd'hui et de demain !



### "UN RÊVE, UN SOURIRE" FÊTE SES 20 ANS

Fondée par son actuel président, le jeune Jérémy Hémon, lycéen alors tout juste âgé de 18 ans, l'association partenaire de la MASFIP, composée d'une cinquantaine de bénévoles passionnés et engagés a fêté ses 20 ans en 2026.



## Journée de sensibilisation à l'aphasie

Le 20 octobre 2026, la Fédération Nationale des Aphasiques de France - FNAF - organise sous l'impulsion du Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées la Journée Nationale de l'Aphasie. A l'occasion de cette première édition, des manifestations sont organisées partout en France "pour mieux faire connaître l'aphasie, mieux la repérer et permettre un accompagnement plus précoce et plus adapté" nous précise la ministre Camille Galliard-Minier.

Retrouvez plus d'informations :



<https://aphasie.fr/la-fnaf/la-semaine-nationale-des-aphasiques/>



Depuis votre espace  
adhérent ou par téléphone,

**un conseiller mutualiste dédié**

assure

**un suivi personnalisé  
de votre dossier**

Dès maintenant, déposez directement votre demande  
depuis votre espace adhérent sur [www.masfip.fr](http://www.masfip.fr)